

N/REF : 7/01/2026 11H00 C:000003 I:02614
V/REF : AC/C36212
V/Email reçu le Mercredi 07/01/2026 à 11H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NMO
IMMEUBLE : NOMINOE - NMO
8, RUE NOMINOE
.
35520 MELESSE

Rennes, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 8 RUE NOMINOE - M. LEMTINE 07 53 70 78 26
LOGEMENT N° 014310, PORTE N°4310, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : BALLON THERMODYNAMIQUE BRUYANT
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 17/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU BALLON THERMODYNAMIQUE
CONSTAT : L'ENTRETIEN DU BALLON N'A PAS ÉTÉ FAIT DEPUIS 2022, PRÉVOIR LE
PASSAGE DE LA SOCIÉTÉ EN CHARGE DE L'ENTRETIEN. SI LE PROBLEME PERSISTE,
PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE 200L BLINDÉ SUR SOCLE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/02/26 à 16H51 Mme S FARUEL

11/02 : MESSAGE VOCAL
0701: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,50	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU	50	50,00
1,00	DEP002-Dépl.	<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	50	20,00
		TOTAL H.T.		95,00
		T.V.A. a 10,00%		9,50
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.